



## DISPOSITIFS INTERNATIONAUX DANS LE BAC 2021

Dans le cadre de la réforme du Bac 2021, les sections internationales (SI) de lycée et les sections européennes ou de langue orientale (SELO), qui contribuent à l'internationalisation du parcours des élèves, sont maintenues et adaptées au nouveau cadre du baccalauréat, de façon à mieux affirmer leurs particularités.

Dans les sections internationales, il est désormais possible pour l'élève de choisir, en plus d'un horaire renforcé de 4 heures de lettres étrangères, une ou deux disciplines non linguistiques (histoire-géographie dans le cas général, mathématiques dans les sections chinoises, et également désormais enseignement scientifique). La validation de l'option internationale du baccalauréat français (OIB), qui démontre un excellent niveau de langue et de culture internationale, repose sur des épreuves communes spécifiques de contrôle continu qui portent sur ces enseignements.

Les sections européennes ou de langue orientale proposent un horaire renforcé en langue vivante étrangère et l'enseignement en langue étrangère d'une partie de l'horaire d'une discipline non linguistique (DNL), qui pourra être un enseignement commun ou de spécialité dans la nouvelle architecture du bac et du lycée. L'obtention de l'indication « section européenne ou de langue orientale » sur le diplôme du baccalauréat dépendra des résultats de l'élève à une épreuve spécifique de contrôle continu (au moins 12/20 à l'épreuve spécifique de langue vivante, au moins 10/20 à celle de DNL).

De plus, la possibilité de suivre une ou plusieurs DNL, dans ou hors du dispositif des SELO, enseignée dans une langue vivante étrangère ou régionale, est désormais étendue et mieux reconnue sur le diplôme du baccalauréat. Si l'élève obtient au moins 10/20 à une épreuve spécifique de contrôle continu de DNL, une mention spéciale est inscrite sur son diplôme, témoignant de ses compétences linguistiques et culturelles.

Dès la fin de la concertation avec les partenaires étrangers qui délivrent leur diplôme en même temps que le diplôme du baccalauréat, les sections binationales (Abibac, Bachibac, Esabac, et aussi bac franco-américain) seront prochainement adaptées à la nouvelle architecture du lycée et du baccalauréat pour la rentrée scolaire 2019.

## DISPOSITIFS INTERNATIONAUX - SI, SELO et DNL - baccalauréat 2021

### Les sections internationales préparant l'option internationale du baccalauréat général

en concertation avec le pays ou l'organisme intéressé au fonctionnement de la section

**Langues vivantes : 4h d'enseignement complémentaire de langue et littérature** dans la langue de la section (LVA)

**1 ou 2 disciplines non linguistiques (DNL)** enseignées en partie dans la langue de la section, parmi :

- histoire-géographie (la moitié du temps d'enseignement - 4 heures - enseigné en LV)
- enseignement scientifique (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)
- mathématiques (1h30 en plus de l'enseignement commun enseignée en LV)

#### Evaluation au baccalauréat :

Les épreuves communes de contrôle continu en LVA sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de terminale (*coefficient 15*).

Puis, en fonction des DNL choisies:

- les épreuves communes de contrôle continu en histoire-géographie sont remplacées par une évaluation spécifique en contrôle continu organisée en classe de terminale (*coefficient 15*);
- pour les mathématiques et l'enseignement scientifique, une évaluation spécifique en contrôle continu, organisée en classe de première et en classe de terminale, est ajoutée aux épreuves communes (*coefficient 10*).

### Les sections européennes ou sections de langues orientales (SELO)

dans le cadre du projet d'établissement

**Langues vivantes : horaires renforcés dans la langue vivante de la SELO (LVA ou B)**

**Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL)**, dont une partie du programme est enseignée dans la langue de la SELO.

Pas de liste restrictive des enseignements pouvant faire l'objet d'une DNL.

#### Evaluation au baccalauréat :

Le candidat valide la SELO sous deux conditions :

- avoir obtenu au moins 12/20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section ;
- avoir obtenu au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu propre à la SELO (constituée à 20% d'une note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale).

(*Note prise en compte comme enseignement optionnel.*)

### La discipline non-linguistique (hors SELO)

sous la responsabilité d'un professeur doté ou non d'une certification complémentaire en LV

**Pas d'enseignement spécifique de langue vivante.**

**Une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) :** Au moins 1h hebdomadaire de l'enseignement commun est enseigné en langue étrangère (obligatoirement la langue A, B ou C du candidat).

#### Evaluation au baccalauréat:

Le candidat valide sa DNL s'il obtient au moins 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu visant à évaluer le niveau maîtrise de la langue acquis dans la DNL (constituée à 20% de la note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de(s) DNL, et à 80% d'une interrogation orale de langue en terminale)

(*Note prise en compte comme enseignement optionnel.*)